



MAIRIE DE SAINT-M

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2024**

Convocations envoyées le : 20 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

Etaients présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Caroline DEMAISON

à Madame Marie PILLEBOUE

Absents non représentés : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Marie PILLEBOUE

DELIBERATION 2024-013 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur Alain SCHNEL, maire, donne lecture du rapport suivant :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Compte tenu des mouvements de personnel auxquels le service administratif et la police municipale font face à ce jour, il est nécessaire de maintenir les missions administratives de ces pôles intervenant auprès des usagers.

Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité actuellement, il est proposé au conseil municipal de

- créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 à 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain SCHNEL, maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité, sur une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 6 à 12 mois.

PRECISE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut correspondant à l'échelon 1 échelle C1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Saint-Martin-le-Beau, le 29/03/2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Délibération 2024-013 du 25/03/2024